



Lait

Les 27 débattent de régulation, l'interprofession est resoudée de force

La question laitière est revenue à la surface et dans les agendas. A cause de l'échéance du 1er avril, il s'agissait en France de savoir à quel prix le lait serait payé aux producteurs par les entreprises de transformation sur le deuxième trimestre : malgré le « clash » interprofessionnel de ces derniers jours, le ministre de l'agriculture vient à nouveau d'imposer un maintien provisoire des modes de calculs en vigueur depuis juin 2009.

A Bruxelles, les 27 ont également débattu à partir de la « situation du marché laitier » présentée par la Commission, une occasion saisie par Bruno Le Maire pour mettre en garde contre un vent d'optimisme qui dispenserait de mettre en place les outils de régulation nécessaires. Il reste à voir si la promesse du Commissaire Ciolos de légiférer en ce sens d'ici juin sera tenue.

Ce serait un signal fort donné à ceux qui oeuvrent à la réorganisation de la filière qui occupe tant de propos de tribune mais qui ne s'inscrit pas assez nettement dans les faits.

Après le « clash » qui est survenu au sein de l'interprofession laitière la semaine dernière, les risques d'un nouvel incendie dans les campagnes, aux entrées des usines et des supermarchés étaient réels. Les industriels avaient contesté l'application mathématique au-delà du 1er avril des modes de calcul du prix du lait décidés le 3 juin 2009. En réalité, beaucoup étaient prêts à s'y rallier sur le terrain mais leur fédération, la FNIL, voulait absolument avoir l'assurance qu'une nouvelle règle du jeu serait en place en juin. C'est précisément ce qui ressort du round organisé d'urgence par le ministre le 30 mars.

PROCHAINE PRISE EN COMPTE DES PRIX ALLEMANDS

Un accord a finalement été obtenu entre producteurs et industriels pour le deuxième trimestre, s'est félicité Bruno Le Maire qui avait demandé un peu plus tôt à la filière de sortir dans la journée de sa partie de bras de fer dans laquelle elle était engagée depuis le 18 mars. En appliquant la hausse de 5,5 à 5,8 % prévue selon les indices en vigueur depuis juin, les prix devraient se situer ce trimestre entre 9 et 10 % en moyenne au-dessus